

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 339 publiée le 12 juin 2012

VAUCRESSON (DIOCÈSE DE NANTERRE), UN AUTRE CAS OÙ LE MOTU PROPRIO EST ROULÉ DANS LA FARINE...

Après le cas de Notre-Dame de Versailles (diocèse de Versailles - notre [Lettre 333](#)), puis celui de Sèvres (diocèse de Nanterre - notre [Lettre 336](#)), nous illustrons à nouveau cette semaine le refus d'appliquer le Motu Proprio tel qu'il est pratiqué dans tant de paroisses de France, ainsi que la question du « fichage » des demandeurs sur laquelle nous nous étions penchés dans nos lettres [327](#) et [330](#) pour en dénoncer le caractère injuste, inutile et malveillant de cette pratique.

Pour ce faire, nous allons à Vaucresson, paroisse appartenant, comme Sèvres, au diocèse de Nanterre. Là, le dimanche 1er juin 2008, près de 160 fidèles de la paroisse assistaient à la célébration de la forme extraordinaire de la messe.

Mieux qu'une liste signée par des familles de demandeurs ou qu'une déclaration d'intérêt manifeste, il s'agissait là de la preuve évidente de l'existence dans la paroisse d'un groupe très important de fidèles et de familles désireux de bénéficier des bienfaits du Motu Proprio de Benoît XVI. Pourtant, quatre ans plus tard, la demande de Vaucresson est toujours insatisfaite.

I - UNE DEMANDE INCONTESTÉE

A - UN GROUPE STABLE DE 160 PERSONNES

Vaucresson est une petite paroisse tranquille de l'Ouest parisien où il n'est pas dans la tradition des fidèles de s'opposer à leur curé : au contraire, tout s'y déroule toujours dans la paix et le calme.

C'est ainsi que lorsque le Saint-Père publia son Motu Proprio *Summorum Pontificum* rappelant le droit pour les fidèles de pouvoir assister, dans leurs paroisses, à la célébration de la forme extraordinaire, on y parla très naturellement et très ouvertement de cette possibilité. Sans bruit, sans pétition, sans création d'une association de demandeurs, sans cette « agitation » qu'on reproche souvent aux demandeurs, des familles évoquant ce souhait avec leur curé obtinrent de lui la possibilité de « tenter une expérience » par la célébration, le dimanche 1er juin 2008, d'une messe dans la forme extraordinaire. Quelle bonne idée ! Encore mieux qu'à Sèvres où le curé déjà bien disposé avait organisé une réunion d'information, voilà qu'à Vaucresson on choisit ainsi de mesurer, grandeur nature, la réalité et l'opportunité de la demande. Organiser une messe, cela permettait de voir combien de personnes étaient intéressées et s'il s'agissait bien de fidèles de la paroisse ou de vilains activistes « tradis » venus de l'extérieur : telle était le sens de l'expérience qui fut tentée le 1er juin 2008, à 18 heures.

Il est à noter que cette expérience n'avait pas été envisagée en catimini, en dehors des autorités du diocèse, mais avait bel et bien été mise en place en plein accord avec ces autorités qui, rappelons-le, étaient alors convaincues que ce type de demandes ne concernait qu'un nombre infime de fidèles.

Pour vérifier la manière dont se déroulerait l'expérience, ce fut d'ailleurs le Père Yvon Aybram, vicaire épiscopal pour les fidèles attachés à la forme extraordinaire du rite romain, qui célébra cette messe du 1er juin 2008.

Sur la messe il y a peu à dire si ce n'est que tout s'y déroula parfaitement et dans la paix avec une assemblée de plus de 160 baptisés, quasi exclusivement composée de fidèles de la paroisse. Bien que l'horaire ait été peu favorable pour les familles (18 h), ce fut un véritable succès et l'on peut penser qu'il eut été plus grand encore si l'expérience avait été tentée dans la matinée.

Voici donc une paroisse qui démontre, grâce à un curé qui ouvre les portes de son église et ne fait pas de blocage de principe, et en présence du représentant désigné de l'évêque, le désir d'un nombre important de ses fils de vivre leur foi catholique au rythme de la forme extraordinaire du rite romain. Que faire de mieux ? Quelle condition supplémentaire les fidèles pouvaient-ils remplir ? Quelle autre preuve devaient-ils apporter de la demande d'un droit ?

Eh bien, quatre ans plus tard, rien n'est (encore ?) venu.

B - LES « EXPLICATIONS » DU REFUS

Le curé sortant ne voulait pas gêner le nouveau curé : l'abbé Jean-Luc Abadie, curé à l'époque de la messe du 1er juin 2008, et qui a quitté ensuite le diocèse de Nanterre pour le diocèse de Tarbes et Lourdes, n'aurait pas souhaité décider pour son successeur et engager la paroisse sur le chemin de la forme extraordinaire du rite romain, sachant qu'il allait partir.

Déjà, à Sainte-Marie-des-Fontenelles (Nanterre), le Père Aybram avait justifié le torpillage de la messe selon la forme extraordinaire qui y avait été accordée par le fait que le nouveau curé ne supportait ni cette liturgie ni les fidèles qui y assistaient. Bref, on ne fait rien car cela pourrait (peut-être) déplaire au prochain curé pas encore nommé, ni même connu.

Quant au nouveau curé, arrivé à Vaucresson en septembre 2009, il n'aurait jamais su qu'il existait une demande. Le Père Jean-Paul Cazes, précédemment curé de Rueil-Malmaison, n'aurait en effet tout simplement pas été relancé de façon officielle et formelle par les fidèles.

Un peu fort tout de même. Nous avons tenté de joindre, par téléphone et courrier électronique, le Père Cazes. Il n'a pas souhaité de contact direct avec nous mais nous a finalement fait répondre par un de ses fidèles les lignes suivantes :

« Le Père Jean-Paul Cazes a bien reçu votre e-mail et m'a chargé de vous répondre.

En 2008, j'étais secrétaire du Conseil Paroissial, et j'avais assisté le Père Jean-Luc Abadie dans les réunions préparatoires de cette messe célébrée par le Père Aybram dont vous parlez, et qui avait été une réussite.

Il ne nous avait pas échappé qu'elle n'a pas été renouvelée.

Des contacts déjà pris au cours de l'année par le Père Cazes, et par moi-même, il est résulté que les parents qui avaient organisé les réunions préparatoires ont des familles nombreuses et peu de temps libre pour reprendre cette organisation.

D'autre part la proximité géographique du Chesnay (paroisse St-Germain) et de Versailles (Notre-Dame des Armées, et un autre lieu de culte également) fait que les besoins des habitants de Vaucresson sont satisfaits, pour les cas que nous connaissons. Si des habitants de Vaucresson souhaitent parler de ce sujet, je ne doute pas que notre curé les accueillera avec attention, car des possibilités existent pour une messe du rite extraordinaire. »

De ce message, courtois et précis, nous retenons qu'il n'y a donc pas d'opposition de principe de la part de l'actuel curé à la célébration de la forme extraordinaire du rite romain à Vaucresson. Certes, lorsqu'il était curé de Rueil-Malmaison, le Père Jean-Paul Cazes avait soumis les demandeurs de sa paroisse à un interrogatoire serré sur leurs motivations spirituelles et leurs orientations intellectuelles pour ne pas dire politiques, allant jusqu'à envisager de faire passer un examen de latin aux demandeurs ! Mais un curé, tout comme un vin, peut se bonifier. Nous retenons donc :

- que la messe de 2008 a été une réussite,
- que les familles à l'origine de la demande sont bien connues de la paroisse,
- que « des possibilités existent » pour l'application du Motu Proprio à Vaucresson.

Autant d'informations qui recourent parfaitement celles que l'abbé Abadie, ancien curé de Vaucresson, nous avait fournies en mars 2012, à savoir qu'il connaissait très bien, à l'époque, les demandeurs et que la célébration s'était très bien passée. Bref, toutes les conditions étaient remplies, toutes les preuves fournies, mais puisqu'il y avait un nouveau curé, il fallait tout recommencer à zéro ! Même la plus caricaturale des administrations n'oserait pas agir de la sorte.

II - LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) C'est de notre réflexion sur le comptage et le fichage des demandeurs que nous est venue l'idée d'une lettre sur Vaucresson.

Après les exemples des 600 fidèles signataires de la demande sur Notre-Dame de Versailles et des 50 familles représentées à la réunion d'information de Sèvres en septembre 2007, celui des 160 fidèles ayant assisté le 1er juin 2008 à la messe de Vaucresson confirme bien que cette condition abusivement demandée - elle ne figure ni dans le texte du Motu Proprio ni dans les documents qui y font référence et notamment son instruction d'application *Universæ Ecclesiæ* -, n'est qu'un

prétexte pour ralentir si ce n'est bloquer la diffusion de la forme extraordinaire dans nos paroisses. Pourquoi avoir en effet organisé une première messe *ad experimentum*, si c'était pour enterrer ensuite la demande ? Parce qu'on pensait que ce serait un fiasco ?

2) Quel étrange raisonnement que celui sur le temps libre ! « Les parents qui avaient organisé les réunions préparatoires ont des familles nombreuses et peu de temps libre pour reprendre cette organisation. D'autre part la proximité géographique du Chesnay (paroisse St-Germain) et de Versailles (Notre-Dame des Armées, et un autre lieu de culte également) fait que les besoins des habitants de Vaucresson sont satisfaits ». En somme, puisqu'ils n'ont pas le temps de persévérer dans leur demande, ils n'ont qu'à prendre celui de faire des kilomètres et des kilomètres tous les dimanches. Drôle d'exemple de charité pastorale ! Répond-on aux fidèles de Vaucresson qui désirent se marier d'aller voir ailleurs ? Renvoie-t-on les parents qui désirent catéchiser leurs enfants vers d'autres paroisses ?

3) Plus fort encore : les abbés Abadie et Cazes reconnaissent tous les deux que les fidèles présents le 1er juin 2008 étaient des fidèles de Vaucresson. Le Père Aybram, qui célébrait ce jour-là et s'attendait à trouver une assistance gonflée par la mobilisation « des tradis de l'ouest parisien » l'avait lui-même reconnu : les participants étaient dans leur immense majorité des familles de la paroisse. Pourtant, cette célébration est restée sans lendemain. Parce que les demandeurs, des familles nombreuses ayant « peu de temps libre », dicit le message venu du Père Cazes, n'auraient pas « persévéré » comme indiqué par l'abbé Abadie. Qu'en savent-ils, puisqu'ils ne leur ont pas donné l'occasion de persévérer ? Comme le Dieu du théologien Molina, les pères Aybram et Cazes bénéficient d'une « science moyenne » par laquelle ils aperçoivent avec une entière certitude que les fidèles ne profiteront pas des grâces qui leur seront données, et en conséquence, ils les réprouvent.

On pensait avoir tout vu en la matière, mais là, les révérends pères se sont surpassés :

- 1° / ils veulent bien accorder la messe dans la forme extraordinaire, à condition que les fidèles persévèrent ;
- 2° / hélas, ils savent bien que, trop pris par leurs familles nombreuses, ceux-ci ne persévèreront pas ;
- 3° / autant leur éviter donc cet échec et les priver tout de suite de messe dans la forme extraordinaire.

4) Quand les fidèles attachées à la liturgie traditionnelle ne pétitionnent pas et ne font pas de bruit, c'est qu'ils sont satisfaits, et nos chers curés n'en tiennent pas compte ; si, en revanche, ils ont l'étrange idée de faire entendre leur voix, les fidèles deviennent de « dangereux agités menaçant la communauté diocésaine ». Dans un cas les demandeurs ne demandent pas assez et on ne peut rien leur accorder ; dans l'autre ils demandent trop et on ne doit rien leur accorder.

5) Il est fort dommage que, à la fois en tant que célébrant de la messe du 1er juin 2008 et « vicaire épiscopal pour les fidèles attachés à la forme extraordinaire du rite romain », le père Aybram ait refusé de nous prendre au téléphone. C'est le signe que le chemin du dialogue dans le diocèse de Mgr Daucourt est encore difficile. Mais le père Aybram, même s'il paraît récemment à l'arrivée à Chartres du pèlerinage de Chrétienté, n'est-il pas celui qui confiait à un prêtre du diocèse de Toulon de passage qu'il n'y avait « que des cons » à Sainte-Marie-des-Fontenelles, à propos des fidèles *Summorum Pontificum* qui lui étaient confiés ?

Image

L'abbé Aybram discutant avec le Père Abbé du Barroux : Cherchez l'erreur...

6) Rappelons enfin que, selon le sondage JLM Études d'avril 2011 réalisé pour notre compte dans le diocèse de Nanterre (voir notre [lettre 317](#)), 33,3 % des pratiquants de ce diocèse assisteraient volontiers chaque semaine à la forme extraordinaire dans leur paroisse. Attirons aussi l'attention sur le résultat particulièrement significatif correspondant au territoire s'étendant de Meudon à Vaucresson où ce sont même 43,9 % des fidèles qui souhaiteraient pratiquer selon la forme extraordinaire : en d'autres termes, chaque dimanche, deux fidèles sur cinq de la paroisse Saint-Denis de Vaucresson assisteraient volontiers à la messe selon la forme extraordinaire si celle-ci leur était proposée par leur curé.